



SECURITE SOCIALE : ACTE 1 LA CREATION

Pour comprendre l'évolution de cette institution et envisager les réformes nécessaires à lui apporter, il n'est pas possible de faire l'impasse sur sa genèse. Les grandes figures de la Sécurité Sociale, le ministre communiste Ambroise CROIZAT, le haut fonctionnaire gaulliste Pierre LAROCHE et au de-là les rédacteurs du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) étaient au clair avec quoi ils voulaient rompre et construire ce qui devait être efficace.

1° ROMPRE AVEC L'ASSISTANCE

Il fallait rompre avec l'assistance qui considérait le pauvre comme un sous-citoyen devant faire preuve de sa bonne volonté en termes de travail et de morale. Pour le CNR, le pauvre devait devenir un travailleur et un citoyen à part entière. **La création de la Sécurité Sociale instaure les droits sociaux** qui ne se négocient pas avec des bienfaiteurs qu'ils soient notables ou prêtres. Cela fait réfléchir dans la situation actuelle où la tendance est d'englober la Sécurité Sociale dans un ensemble plus vaste « la protection sociale » au sein duquel les pratiques assurantielles, honnies par les créateurs de la Sécu, font un retour en force avec le fameux slogan « Il faut concentrer nos efforts sur celles et ceux qui en ont le plus besoin » qui fait consensus à gauche (*plus de justice sociale*) comme à droite (*permettre des économies et pratiquer un plus grand contrôle sur les assistés*). Il faut y voir là une première trahison avec

LA LETTRE

N° 2020-07

la vocation universaliste de la Sécurité Sociale voulue par ses créateurs. Une caisse unique pour tout le monde couvrant aussi bien la vieillesse, la famille, les accidents du travail et la maladie. (*A la Libération il n'était pas question de chômage il fallait reconstruire le pays sinon il aurait très bien pu y être intégré*).

Tous les travailleurs et leur famille, en tant qu'ayant-droit, doivent bénéficier des mêmes droits selon le principe « **chacun paie selon ses moyens et bénéficie en fonction de ses besoins** ». Un travailleur paie des cotisations sociales proportionnelles à son salaire et bénéficie de toutes les prestations lorsqu'il en a besoin. **Ce sont bien des cotisations** versées par les entreprises, qu'elles soient ou non retenues sur la fiche de paie, **et non des charges** comme nous l'entendons trop souvent. A sa création, avec ce système rendu obligatoire, une partie du salaire est socialisé et géré par les bénéficiaires pour satisfaire les besoins collectifs. Rien à voir avec une quelconque charge. C'était également une rupture avec le système des assurances sociales facultatives que dispensaient les mutuelles.

2° LA DEMOCRATIE SOCIALE

La Sécurité Sociale permet d'instaurer la démocratie sociale à côté de la démocratie représentative. Les caisses étaient gérées par des représentants élus par les salariés largement issus des syndicats et notamment de la CGT. Après la loi, ce sont ces représentants élus qui vont véritablement construire la Sécurité Sociale avec ses caisses locales et nationales. Ce sont eux qui vont embaucher les salariés pour y travailler. Ce sont eux qui vont décider de créer ici ou là les guichets où pourront se rendre les bénéficiaires des prestations. Ce n'est pas l'Etat qui a construit la Sécu ! Aussi bien Ambroise

CROIZAT que Pierre LAROCHE se méfiaient de l'Etat et notamment du Ministère des Finances qui auraient pu être tentés de piocher dans les caisses pour équilibrer le budget de l'Etat. Quelle prémonition !

Cette démocratie sociale permettait aussi une ouverture préventive dans la gestion des risques. En effet, les bénéficiaires sont à la fois les cotisants et les gestionnaires du système. Ils n'ont aucun intérêt à une explosion des risques. Mieux vaut agir en amont des maladies sur leurs causes, que de payer pour les traiter avec une réussite aléatoire. Rien à voir avec l'assurance qui dans notre système capitaliste a tout intérêt au développement des risques, qui lui permet d'augmenter les primes et de placer plus d'argent sur les marchés financiers. La démocratie sociale instaurée par la Sécurité Sociale ouvrait la voie à la promotion de la santé.

3° TAUX DE REMBOURSEMENT

A sa création et dans un premier temps, la sécurité sociale remboursait les soins courants à 80% et les frais hospitaliers à 100% en attendant de les rembourser en totalité. (Sortie de la guerre) Les créateurs avaient même pensé qu'en attendant la prise en charge totale, la Sécurité Sociale aurait pu assurer les remboursements complémentaires, comme en Alsace Lorraine, moyennant une cotisation supplémentaire, On verra plus tard, que les adversaires de la Sécu, vont s'engouffrer dans cette brèche pour combattre cette institution, et qu'à terme cela va complètement la transformer.

Car, bien évidemment, dès sa création, la Sécurité Sociale va soulever contre elle des groupements et des organisations qui y ont vu une attaque contre leurs intérêts. Nous le verrons dans une prochaine « LETTRE ».